



26 septembre 2013

**COPIE POUR INFORMATION**

Nos Réf : ST/RC/LA

Vos Réf : AU/PDA/département des routes  
D 13-007040

Objet : LIEN St Gély-Bel Air

Monsieur André VEZINHET  
Président du Conseil général de l'Hérault  
Direction des Routes  
Hôtel du Département  
1000, rue d'Alco  
34087 MONTPELLIER cedex 4

Monsieur le Président,

Comme suite votre courrier sus référencé du 5 juillet 2013, notre conseil d'administration réuni le 10 septembre 2013, s'est prononcé sur ce projet. Vous trouverez ci-joint la délibération concernant la position de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault agréée au titre de la protection de l'environnement sur le choix du tracé historique 1 A entre St Gély du Fesc et Bel Air.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général,

Robert CONTRERAS

Le Président,

Jean Pierre GAILLARD

Copie du courrier à : MM Les Présidents des sociétés de chasse de Combaillaux, Grabels, Grand Autas (sur Murles), Murles, St Gély du fesc, Vailhauques et les Matelles.

Parc d'activités la Peyrière - 11 rue Robert Schuman - 34433 ST JEAN-DE-VEDAS CEDEX  
Tél. : 04 67 42 41 55 - Fax. : 04 67 42 66 17 - E-mail : [contact@fde34.com](mailto:contact@fde34.com) - Site internet : [www.fdc34.com](http://www.fdc34.com)  
Association loi 1901 - Agréée au titre de la protection de l'environnement - Siret 776 020 034 000 34 - APE 9312 Z

St st jean/étude d'impact/LIEN CG

V/Réf :

N/Réf. :

OBJET :

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'HERAULT**

**SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2013 A 17 H 30**

Objet : Avis sur le projet de LIEN entre Saint Gély du Fesc et Bel AIR.

Sur proposition du rapporteur, M. Robert CONTRERAS,

Le conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, réuni en séance le 10 septembre 2013, après en avoir délibéré, s'est prononcé à l'unanimité pour le tracé historique 1 A du projet du tronçon du **LIEN** entre St Gély du Fesc et Bel Air qui paraît être le plus pertinent en évitant des zones à forts enjeux sous emprise des autres variantes. Le tracé historique est connu depuis plus de vingt ans et a fait l'objet de nombreuses études de terrains et de concertation entre les communes, les agriculteurs, des associations et autres utilisateurs de la nature. C'est le plus court et donc moins le cher, mais c'est aussi le moins impactant au niveau des espaces naturels et des terres agricoles.

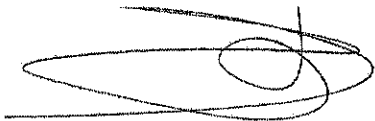
Toutefois, il convient de rappeler, sur le choix de ce tracé et lors de sa réalisation, que pour ce qui concerne la faune sauvage, il serait nécessaire de :

- limiter les perturbations avec un calendrier de réalisation des travaux adapté ;
- baliser les zones d'habitats sensibles et restaurer des milieux favorables ;
- ménager des passages pour la faune ;
- mettre en place des clôtures dans les secteurs de traversées d'animaux sauvages de manière à éviter notamment les collisions avec les grands animaux.

Il rappelle que la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault est agréée au titre de la protection de l'environnement.

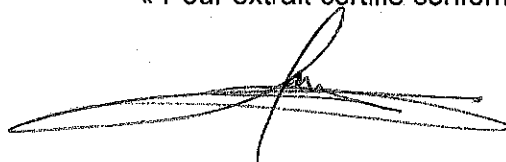
La présente délibération, établie pour valoir ce que de droit, est certifiée conforme par le président et le secrétaire général.

Le secrétaire général,  
« Pour extrait certifié conforme »



Robert CONTRERAS

Le Président,  
« Pour extrait certifié conforme »



Jean-Pierre GAILLARD